

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 6 MAI 2024

(Convocation du 29.04.2024)

Le 6 mai 2024, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Christophe PANDO, Maire.

Présents:

Mesdames Mireille CHANGEAT, Cécile QUIGNARD, Christine MANDERE, Audrey MEDAN Virginie FERREIRA

Messieurs Alain CLOS, Antoine FRANCISCO, Bruno HOUNIEU, Jean LAHARGUE, Christophe LACILLERIE, Georges DISSARD.

Absents excusés :

Evelyne CERAVOLO qui a donné procuration à Mireille CHANGEAT

Benoît FLISS qui a donné procuration à Christophe PANDO

Secrétaire de séance : Mireille CHANGEAT

Approbation du précédent compte-rendu

Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2024. Celui est adopté à l'unanimité.

1. <u>Demande de fonds de concours auprès de la CAPBP « Aménagement de la saligue et des</u> abords de la plaine des sports ».

Le Maire fait part au Conseil municipal des travaux inscrits au BP 2024, concernant : « l'entrée et la sécurisation de la plaine des sports de Siros ».

Il convient dès maintenant de solliciter le maximum de subventions possibles auprès de la CAPBP Les **dépenses** s'établissent comme suivent :

Terrassement : 26 338,30 € HT
 Vidéo surveillance : 16 624,56 € HT
 Signalétique : 19 750,00 € HT
 Fourniture et pose du portail : 11 246,00€ HT
 Travaux aménagement : 19 543,48 € HT

TOTAL 93 502,34 € HT

Les recettes s'établissent comme suivent

Fonds de concours CAPBP (30%): 28 050,70 € HT
 Part communale = 65 451.63 €HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du maire et en avoir largement débattu, à l'unanimité

DECIDE:

D'APPROUVER ce projet,

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération présentée,

DE SOLLICITER de la CAPBP le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

D'AUTORISER le Maire à signer la convention financière relative au Fonds de concours ou tout autre document correspondant au projet proposé.

2. Budget général : décision modificative N°1

Le SGC de Lescar nous demande de prévoir les écritures de transfert des études dans notre budget.

Il convient de prévoir les crédits suivants par DM, pour les études portant sur " l'aménagement Cami de Capbat" :

recettes d'investissement :

- c/2031 pour 27 682,50 €

dépenses d'investissement :

- c/2151 pour 27 682,50 €

Le tout sera en opération d'ordre à l'intérieur de la section (chapitre 041, opérations patrimoniales)

Le maire demande au Conseil de prévoir les crédits nécessaires

Une régularisation est donc nécessaire sur l'exercice 2024.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNENT AVIS FAVORABLE à la décision modificative suivante :

ARTICLES BUDGETAIRES	DEPENSES	RECETTES
2031-041		27 682,50
2151-041	27 682,50	
Totaux:	27 682,50 €	27 682,50 €

3. Questions Diverses

Néant

Séance levée à 20H36 Ont signé les membres présents au registre :

Christophe PANDO Antoine FRANCISCO Evelyne CERAVOLO
Maire 1er adjoint 2ème adjointe

absente excusée

Mireille CHANGEAT **3**ème **adjointe**

Mesdames:

Virginie FERREIRA Cécile QUIGNARD Christine MANDERE

Audrey MEDAN

Messieurs:

Alain CLOS Georges DISSARD Benoît FLISS

absent excusé

Bruno HOUNIEU Jean LAHARGUE Christophe LACILLERIE